

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026/D008

**Prise en vertu de la délégation d'attributions
donnée par le Conseil de Communauté**

La Présidente de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2024-143 en date du 11 décembre 2024 autorisant la Présidente à procéder à la vente des matériels des services techniques listés dans la délibération,

DECIDE

Article 1

Le fourgon Citroën Jumper III, affecté aux services techniques, immatriculé CH-253-AY et possédant le numéro d'inventaire 2013 22 acheté par la collectivité en 2013, est vendu à l'agence Peugeot garage du Charollais au 1 chemin d'Ouze 71120 Charolles, représenté par Geoffroy AVOUAC au prix de 2 600 €.

Article 2

Le transfert de propriété du bien aura lieu dès notification du transfert sur la plateforme ANTS.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et soumise aux modalités d'affichage usuelles.

Baudemont, le 4 mars 2026

**La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN**

